



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de l'approvisionnement en communication
360 Albert St. / 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Events Planning and Management	
Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-184009/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 51019-18-4009	Date 2018-10-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CX-011-75660	
File No. - N° de dossier cx011.51019-184009	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-06	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Leblanc(CX Div.), Marc-Andre	Buyer Id - Id de l'acheteur cx011
Telephone No. - N° de téléphone (613) 998-1966 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette Modification 003 est émise afin de publier les questions de l'industrie et les réponses aux questions.

Questions et réponses :

Question 6 :

Dépenses directes

Selon l'annexe B, le Tableau d'évaluation B – Dépenses directes et de sous-traitance – Besoin de base – reflète une valeur de 500 000 \$ insérée aux fins de l'évaluation.

- a) Est-ce qu'ACC peut fournir une estimation des coûts pour les événements figurant aux appendices 1 à 5 de l'annexe A de l'énoncé des travaux?
- b) Est-ce qu'ACC peut donner une idée des dépenses et des coûts de sous-traitance prévus dans le contrat actuel?

Réponse 6 :

- a) **ACC ne sera pas en mesure de fournir l'estimation des coûts demandée. ACC a fourni le Tableau d'évaluation A – Services de gestion d'événements – Besoin de base et le Tableau d'évaluation B – Dépenses directes et de sous-traitance – Besoin de base pour permettre aux fournisseurs de mieux comprendre la portée des événements.**
- b) **ACC ne donnera aucune indication concernant les dépenses prévues dans le contrat actuel puisque cette information n'a aucune incidence sur le prochain contrat et qu'elle risquerait de créer des attentes irréalistes chez les soumissionnaires.**

Question 7 :

Étant donné que les dépenses directes peuvent fluctuer et que la valeur de 500 000 \$ prévue au tableau B de l'annexe B est une estimation utilisée aux fins de l'évaluation uniquement, le gestionnaire d'événements aura-t-il droit à des avances de fonds versées par ACC dans les cas où les dépenses directes dépasseraient considérablement l'estimation nominale prévue ?

Réponse 7 :

Les soumissionnaires doivent se référer à la section 7.7.6 – Paiements multiples – de la partie 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT – afin de savoir à quel moment le paiement sera effectué pour les travaux prévus au contrat, ainsi qu'à la section 7.8 – Instructions relatives à la facturation – afin de savoir quand les factures peuvent être soumises. AAC n'effectuera aucun paiement anticipé.

FIN DE LA MODIFICATION 003